



Motion de l'assemblée générale des grévistes des Tours de Notre-Dame

Aujourd'hui, 5 février, nous nous mobilisons avec l'ensemble du monde de travail pour l'augmentation générale des salaires et des pensions, pour la justice fiscale et pour la défense du service public.

Les revendications énoncées dans le cadre de cette journée de mobilisation font écho à nos propres revendications et aux conditions de travail que nous avons énoncées dans les pétitions que les agents des Tours de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle ont portés collectivement devant la direction du Centre des Monuments Nationaux.

Ici et maintenant nous réaffirmons l'urgente nécessité que le CMN reconnaisse la pénibilité spécifique à nos deux monuments : hyper-fréquentation, conditions climatiques extérieures et intérieures extrêmes, obscurité, nuisances sonores, travail posté, piétinement, 422 marches à gravir quotidiennement... Sachant qu'aucune mesure à court ou moyen terme ne sera prise pour supprimer les causes de pénibilité liés à ces deux monuments historiques, nous demandons donc sans délais que soit accordée à tous les agents une indemnité de pénibilité mensuelle correspondante à celle obtenue par les agents de l'Arc de Triomphe (12 points d'indice), et que celle-ci soit attribuée lors du conseil d'administration du CMN du 14 mars 2019.

Nous revendiquons que soit mis fin à la situation récurrente de sous-effectif et de précarité aux Tours de Notre-Dame et que les postes vacants soient pourvus et/ou remplacés par des CDD à temps plein sur la durée prévisible de la vacance des postes. Nous revendiquons également que pour les besoins permanents à temps incomplet soit mis en place des CDD de 3 ans renouvelables. Pour les besoins occasionnels et saisonniers nous revendiquons que la durée des contrats soit sur la durée prévisible des besoins, et non au mois le mois comme actuellement. Nous demandons la simple application des textes réglementaires.

Par ailleurs, nous revendiquons que soit à nouveau portée à 4 heures la durée minimum de travail pour les vacataires.

Nous réitérons également notre revendication pour que l'effectif normal d'ouverture pour les Tours de Notre-Dame soit porté à 9 agents d'accueil et de surveillance en journée et à 8 agents d'accueil et de surveillance en nocturne ainsi qu'à trois agents pour la billetterie-boutique pour les nocturnes.

Nous sommes mobilisés et déterminés pour faire aboutir ces revendications.

Nous défendrons notre dignité et la reconnaissance de nos conditions de travail jusqu'au bout.

Les agents en grève des Tours Notre-Dame

Paris, le 5 février 2019